

LES RENCONTRES NATIONALES DE L'INGENIERIE DE FORMATION

AgroSup Dijon, les 25 et 26 novembre 2015

L'évolution et les enjeux dans la préparation à l'installation en agriculture

Philippe Joly, adjoint du bureau des partenariats professionnels (DGER)

Marine Wald, chargée de mission « installation » (DGER)

La démarche de préparation à l'installation est une opportunité à saisir, et qui doit être d'avantage valorisée par tous les porteurs de projet. Ceux-ci bénéficient d'un accompagnement de proximité, prennent du recul par rapport à leur projet d'installation en se confrontant aux réalités professionnelles diverses, permettant d'envisager des perspectives non identifiées auparavant. La pérennité et la viabilité de l'exploitation s'en trouveront confortées.

Les Assises de l'installation, menées entre novembre 2012 et juillet 2013, ont abouti à la rénovation de la politique de l'installation et de la transmission en agriculture.

Une évolution notable concerne l'instauration d'une nouvelle gouvernance. Le Comité national de l'installation et de la transmission (CNIT) assure le pilotage de la politique d'installation. Il prend les décisions, en s'appuyant sur des éléments de suivi tels que les indicateurs. Son pendant au niveau régional, le Comité régional de l'installation et de la transmission (CRIT), a un rôle prépondérant, accentué avec la nouvelle configuration des régions. Enfin, l'échelon départemental est un maillon essentiel de cette gouvernance, rendant possible une opérationnalité de proximité.

Une amélioration importante porte sur l'ouverture de la démarche de préparation à l'installation à tous les porteurs de projet, quelle que soit leur situation. Aujourd'hui, un tout nouveau public, au-delà des seuls candidats éligibles aux aides à l'installation. Ce nouveau public nécessite des efforts importants d'adaptation de la part des Points accueil installation (PAI) et des Centres d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé (CEPPP). Dans ce nouveau contexte, les CFPPA disposent d'atouts et de qualités essentiels : capacités à mettre en œuvre des projets, à nouer des partenariats, à proposer des prestations d'ingénierie, avec de surcroît une bonne connaissance des filières.

Le plan de professionnalisation personnalisé a été revisité. Les porteurs de projet sont encouragés à réaliser d'avantage d'actions de professionnalisation : stages d'application en exploitation agricole, stages en entreprise, actions de formation professionnelle continue... de multiples possibilités existent. Par ailleurs, l'importance de personnaliser le plan de professionnalisation est soulignée. Celle-ci dépend de la richesse de l'offre de formation professionnelle continue, de la diversité des exploitations agricoles accueillant des stagiaires agricoles (formes sociétaires, productions, activités de service et de transformation, circuits courts...).

Ensuite, les diplômés agricoles tels que le brevet professionnel et le baccalauréat professionnel gardent toute leur place dans le dispositif de préparation à l'installation.

Enfin, les porteurs de projet non affiliés à un régime de sécurité sociale ont la possibilité de solliciter un contrat de couverture sociale pour l'installation en agriculture. Celui-ci sécurise la réalisation des actions de professionnalisation.

En conclusion, les CFPPA sont partie prenante de la mise en œuvre de la politique publique en faveur de l'installation en agriculture, par leurs compétences dans des champs spécifiques tels que l'ingénierie de formation et de développement, par leur relation avec les stagiaires de la formation professionnelle continue, et tout particulièrement, des adultes préparant le brevet professionnel responsable d'exploitation agricole.